

---

## Entrée en vigueur de lois

---

Gouvernement du Québec

### **Décret 906-96, 17 juillet 1996**

#### **Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil du Québec (1995, c. 61)**

##### **— Entrée en vigueur**

CONCERNANT l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil du Québec (1995, c. 61)

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil du Québec (1995, c. 61) a été adoptée le 7 décembre 1995 et sanctionnée le 11 décembre 1995;

ATTENDU QUE l'article 3 de cette loi prévoit que la loi entrera en vigueur à la date fixée par le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer au 1<sup>er</sup> septembre 1996, la date d'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil du Québec (1995, c. 61);

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales:

QUE le 1<sup>er</sup> septembre 1996 soit fixé comme date d'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil du Québec (1995, c. 61).

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25994